

De : Jacques Boutet <jacques_boutet@yahoo.fr>

Envoyé : mercredi 6 novembre 2024 13:38

À : PLU MTPM <mtpm.plu@metropoletpm.fr>

Objet : Déclaration de projet valant Mise en Compatibilité du PLU de Toulon – Anse Tabarly

Bonjour Monsieur,

Quelques remarques sur le projet de rénovation de l'Anse Tabarly :

- Si le passage de 7 à 12m maximum n'est justifié que par la création d'un atelier de maintenance/réparation, nous ne sommes pas convaincus de la nécessité d'un tel atelier vu la flotte existante dans cette anse. Par ailleurs, en cas d'impossibilité de réparation en plein air, des ateliers existent déjà dans la rade. Le surcoût lié à la construction d'un tel atelier, et à son fonctionnement, doit être justifié par une activité suffisamment importante.

- Lors de la création de cette zone ULn, circonscrite au périmètre du projet, dont le but est de permettre une hauteur de construction de 12 m (soit l'équivalent d'un immeuble de 4 étages), il doit être précisé, en outre, que cette dérogation ne doit concerner que ce projet. En effet, si par hasard, ce projet n'aboutit pas, une prochaine équipe municipale pourrait utiliser cette nouvelle zone pour un autre projet.

- Les prévisions inquiétantes de la montée des eaux, à l'horizon d'une génération, sont-elles suffisamment prises en compte ? Les erreurs du passé doivent nous interroger.

- Enfin, l'effort budgétaire induit, ne risque t-il pas d'entraîner un endettement important dans une période où les réductions de dépenses des communautés urbaines sont à l'ordre du jour ? D'autres priorités ne risquent-elles pas d'en pâtir ?

Merci pour votre écoute.

Jacques et Nelly Boutet
1789 avenue de la Résistance
83000 Toulon
jacques_boutet@yahoo.fr